



Travaux d'enfouissement de réseaux (électrique , téléphonique)

Par **alphajet**, le **15/12/2007** à **14:36**

Ma commune décide de réaliser des travaux d'enfouissement de réseaux électrique (électricité public et domestique) et des lignes téléphonique afin de faire disparaître les pollutions visuelle engendrées par ceux ci , les études technique une fois réalisées par un cabinet de géomètre il est demandé par un chargé du suivi des travaux de demander les autorisations nécessaire à un sous traitant d'EDF pour réaliser le passage de câbles électrique desservant les habitations située en vis à vis en ce fixant sur ma façade (celle ci étant déjà porteuse d'un toron de fils d'env. 10 cm de diamètre). rn De même ma façade sert de support à un candélabre d'éclairage public me créant à la saison estivale des désagréments et des nuisances causées par des insectes tel que moustiques , moucheron et araignées , d'où ma question " ais je le droit de refuser à la commune de refixer ce candélabre d'éclairage public à ma façade et également de refuser à EDF de polluer ma façade de son réseau électrique entendu que ces travaux sont réalisé en vue de faire disparaître tout ces polluant ??? " .rn rn cordialement .